

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenu le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1230-21
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1231-21
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 7 et 14 décembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2020 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 1232-21
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 610 564,25 \$ en date du 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION N° 1233-21
DEMANDE D'ACQUISITION DU 933, RUE BORÉALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé la construction d'une toute nouvelle maison des aînés à Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle infrastructure sera construite sur un nouvel emplacement;

CONSIDÉRANT qu'il a été envisagé par le propriétaire de démolir les bâtiments existants sur le lot 5 339 205, afin d'en faire un espace de stationnement, même si ceux-ci sont toujours en bon état;

CONSIDÉRANT que des solutions alternatives pourraient être envisagées afin de combler les besoins d'espaces de stationnements;

CONSIDÉRANT que le Municipalité de Havre-Saint-Pierre démontre un intérêt à acquérir l'immeuble du 933, rue Boréale à des fins d'usage public, si celui venait à être déclaré excédentaire lors de l'ouverture de la nouvelle maison des aînés;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Qu'une demande soit déposée auprès du ministère de la Santé et Services sociaux et au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, afin de ne pas procéder à la démolition des bâtiments existants sur le lot 5 339 205 et que l'immeuble situé au 933, rue Boréale soit cédé à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à des fins d'usage public municipal.

RÉSOLUTION N° 1234-21
CAMIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT notre besoin de procéder au remplacement de deux véhicules de notre flotte actuelle;

CONSIDÉRANT l'offre de Sept-Îles Chevrolet Buick GMC pour l'achat de deux camions daté du 11 janvier 2021;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte l'offre de la compagnie Sept-Iles Chevrolet Buick GMC et procède à l'achat de deux véhicules, et ce, pour la somme totale de 69 445. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 1235-21
OPÉRATEURS/JOURNALIERS : EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de monsieur Randy Boudreau à titre d'opérateur/journalier temporaire. La rémunération est fixée selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 1236-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 43.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale